



CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA L3 « LETTRES », PARCOURS « LETTRES CLASSIQUES »,
ENTRE
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE - LYON 2
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Entre

L'Université Lumière - Lyon 2,

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, 86, rue Pasteur - 69365 Lyon Cedex 07

Représentée par sa Présidente, Isabelle Von Bueltzinsgloewen

ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »

D'une part,

Et

L'École normale supérieure de Lyon,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, 15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07

Représentée par son Président, Monsieur Emmanuel TRIZAC

ci-après désignée « ENS de Lyon »

D'autre part,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en date du 20 Juillet 2022 en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Il a été convenu ce qui suit :

L'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour la troisième année de la Licence « Lettres », Parcours « Lettres classiques », et établissent à cette fin la présente convention de partenariat.

Préambule

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 « Lettres », Parcours « Lettres classiques », en vue de la délivrance du diplôme de Licence « Lettres », Parcours « Lettres classiques ».

1. Inscription administrative

Les normaliens ou normaliennes de l'ENS Lyon sont admis de plein droit en Licence de la Faculté LESLA de l'Université Lumière Lyon 2. La commission pédagogique est informée de ce dispositif. Les normaliens ou normaliennes de l'ENS de Lyon doivent s'inscrire à l'Université Lumière Lyon 2 et payer les droits nationaux correspondants à la formation.

Le/la responsable de la première année de Lettres classiques à l'ENS de Lyon remettra, avant le 15 septembre de l'année universitaire, la liste des étudiants concernés au secrétariat du service Scolarité de l'ENS de Lyon et au secrétariat du service de la Scolarité des L3 de la Faculté LESLA de l'Université Lumière Lyon 2.

2. Organisation pédagogique

2.1 *Scolarité*

Les normaliens ou normaliennes de l'ENS de Lyon inscrits en L3 « Lettres », Parcours « Lettres classiques » à la Faculté LESLA de l'Université Lumière Lyon 2 suivent l'ensemble de la formation à l'Université, à l'exception des enseignements suivants :

Au semestre 5 :

- UE5.2 : Latin 3A/4A et grec 3A/4A
- UE5.3 : Antiquité au présent
- UE5.7 : Langue vivante littéraire

Au semestre 6 :

- UE6.2 : Latin 3B/4B et grec 3B/4B
- UE6.3 : Les Humanités pour penser l'actualité
- UE6.7 : Langue vivante littéraire

Ces enseignements seront remplacés par les cours suivants à l'ENS de Lyon, dans le cadre desquels les normaliens ou normaliennes de l'ENS de Lyon seront évalués :

Au semestre 5 :

- Pratique de la langue grecque *ou* Thème grec

- Pratique de la langue latine *ou* Thème latin
- Enjeux de l'édition de textes anciens (paléographie) *et* Critique moderne de textes anciens (groupes de lecture)

ou Introduction à la philosophie antique

ou Sciences de l'Antiquité : enjeux et débats *et* Critique moderne de textes anciens

- Langues (anglais, allemand, espagnol ou italien, au niveau correspondant aux cours dispensés à l'Université Lumière Lyon 2)

Au semestre 6 :

- Thème grec *ou* Pratique de la langue grecque
- Thème latin *ou* Pratique de la langue latine
- Enjeux de l'édition de textes anciens (paléographie) *et* Critique moderne de textes anciens (groupes de lecture)

ou Introduction à la philosophie antique

ou Sciences de l'Antiquité : enjeux et débats *et* Critique moderne de textes anciens

- Langues (anglais, allemand, espagnol ou italien, au niveau correspondant aux cours dispensés à l'Université Lumière Lyon 2)

Pour les complémentaires UE5.4 et UE6.4, les élèves de l'ENS choisiront, à chaque semestre, un cours de spécialisation à l'ENS et l'un des cours suivants proposés par l'Université Lumière Lyon 2 :

- UE5.4 : Initiation à la langue et à la littérature sanskrites ou l'un des enseignements de spécialisation Lettres modernes proposés au S5.
- UE6.4 : Antiquité tardive et Monde byzantin ou Textes du Moyen Âge et de la Renaissance (CM)

Les normaliens ou normaliennes de l'ENS de Lyon ne seront pas convoqués aux sessions d'examen de Lyon 2 pour les cours dispensés à l'ENS. Les notes obtenues à l'ENS de Lyon, selon les modalités de validation propres à l'ENS, seront transmises par le secrétariat du service Études et Scolarité de l'École au secrétariat de L3 du département des Lettres de l'Université Lumière Lyon 2, qui les reportera dans le relevé de notes semestriel de ces élèves.

Les normalien.nes de l'ENS de Lyon inscrits en L3 « Lettres », Parcours « Lettres classiques » seront soumis au régime d'examen et à la charte des examens en vigueur à l'Université Lumière Lyon 2 pour l'obtention de leur troisième année de Licence, sous réserve des particularités instaurées au titre de la présente convention.

2.2. Coordonnées des services et calendrier de transmission des notes

Le secrétariat du service Études et Scolarité de l'ENS de Lyon peut être contacté à l'adresse suivante :

etudes_departements_lash@ens-lyon.fr

Le secrétariat de L3 du département des Lettres de l'Université Lumière Lyon 2 peut être contacté à l'adresse suivante :

faruja.boutahra@univ-lyon2.fr

Le planning de transmission des notes est défini comme suit :

1er semestre : début février

2e semestre : début juin

3. Régime d'assiduité

Dans la mesure du possible, les normalien.nes de l'ENS de Lyon sont tenus de suivre la totalité des enseignements à valider à l'Université Lumière Lyon 2 sous le régime du contrôle continu. Si, cependant, des contraintes d'emploi du temps rendent impossible le suivi de certains de ces enseignements, les élèves de l'ENS de Lyon seront dispensés d'assiduité et évalués selon le régime d'examen de l'UFR LESLA prévu pour les étudiants dispensés d'assiduité.

La dispense d'assiduité leur sera accordée par la Doyenne de l'UFR LESLA, sur demande explicite validée conjointement par le/la responsable de la L3 Lettres classiques de l'Université Lumière Lyon 2 et le/la responsable de la première année de Lettres classiques à l'ENS de Lyon.

La présence des normaliens de l'ENS est requise, comme celle des autres étudiants, lors des réunions de rentrée de l'Université Lumière Lyon 2, afin qu'ils/elles puissent procéder à leur inscription dans les groupes de TD.

4. Litige

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention de partenariat, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

5. Entrée en vigueur et durée de la convention de partenariat



La présente convention de partenariat prend effet rétroactivement au 1er septembre 2022. Elle est valide pour toute la durée du nouveau contrat 2022-2026 (soit jusqu'au 31 août 2027).

Toute modification entraînera la rédaction d'un avenant

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er juin de l'année en cours, pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

Le

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Le Président de l'ENS

Isabelle VON BUELTZINSGLOEWEN

Emmanuel TRIZAC